



Avis du CSEC de France Télévisions sur le projet *Tempo*

Le CSE Central de France Télévisions rappelle en préalable qu'il est favorable au développement de chaînes régionales de plein exercice, mais visiblement le projet *Tempo* ne va pas dans ce sens.

Au bout de 6 mois d'instruction par l'équipe projet et deux documents d'information- consultation, force est de constater que *Tempo* est loin d'être un projet abouti : si les structures et les grands principes ont bien été identifiés dans le document d'information du 4 avril 2023, l'organisation opérationnelle du fonctionnement envisagé au 4 septembre est encore entièrement à définir, ainsi que le plan d'accompagnement qui doit le soutenir.

Les élus estiment que les échanges qui se sont déroulés jusqu'à ce jour n'apportent toujours pas de réponses claires et précises à toutes leurs interrogations.

Il est maintenant question de « *projet évolutif* », avec un rendez-vous de revoyure prévu en mars 2024. Un mode de déploiement particulièrement déstabilisant et sollicitant pour les équipes, avec de nouvelles modifications des organisations. La situation va donc rester anxiogène pour les salarié.es.

L'expert mandaté par le CSEC pointe les risques que prendrait l'entreprise si elle décidait de lancer *Tempo* à la date prévue du 4 septembre et en particulier en termes de troubles psycho-sociaux.

Tempo implique en effet d'importantes modifications des conditions de travail pour l'ensemble des équipes et les expose à des risques professionnels majeurs, comme l'analyse l'expert. Certains de ces impacts sont bien identifiés dans le document de la direction du 4 avril, d'autres passés sous silence ou bien tout simplement objets d'un impensé organisationnel préoccupant.

Ces risques vont amplifier des troubles déjà constatés, tant au Siège que dans le Réseau Régional et en Corse :

- Augmentation de la charge de travail (amplitudes horaires et intensité du travail);
- Complexification des circuits de décision et de coordination ;
- Percussion avec d'autres projets impactant les conditions de travail (déploiement d'OpenMedia, régies automatisées) ;
- Perte de sens au travail avec le recours à des formats et des solutions techniques choisis pour leur faible coût plutôt que pour leurs qualités ergonomiques et leurs performances techniques.

Par ailleurs, la direction a reconnu en séance qu'elle n'avait pas encore transmis aux élus la ventilation des 60 ETP, l'organigramme d'atterrissage des personnes concernées au Siège ainsi que les plannings prévisionnels des antennes. Les élus demandent que ces informations leurs soient transmises sans délai.

Suite à la présentation du rapport d'expertise par le cabinet 3E Acante, les élus insistent sur les points suivants :

Concernant le versant Siège du projet,

Nombreux sont les salariés à ne pas connaître leur sort suite à la suppression des éditions nationales de France 3, alors même qu'ils s'apprêtent à partir en vacances. L'annonce brutale de cette suppression a créé un vrai traumatisme, toujours présent, renforcé par l'absence de perspectives. Positionnés à la fois comme acteurs de ce changement et sans possibilité de se projeter dans des options concrètes, ils ont été et sont encore à l'heure actuelle, très déstabilisés. Les contours tels que définis dans le document d'information du 4 avril 2023 quant au fonctionnement de la future édition "*ICI France 3*" sont encore bien trop flous pour pouvoir représenter une alternative professionnelle solide. **Par ailleurs**, les élus sont inquiets de l'attrition de l'offre éditoriale réalisée à la rédaction nationale, conséquence de la suppression des deux éditions nationales de France 3, suppression qui fait suite à la disparition du Soir 3. C'est un très mauvais signal dans un contexte où les fake news et les médias d'opinion imposent de ne pas céder du terrain.

Dans les faits, aucun document écrit n'apporte de crédit aux promesses faites par la direction concernant les projets devant compenser la perte d'activité. Les besoins de coordination renforcés s'effectuent à moyens au mieux constants (dimensionnement d'IV3 inchangé mais sans prendre en compte la surcharge de travail actuelle ni l'existence de postes vacants) voire en baisse (dimensionnement de la nouvelle "édition" ICI France 3 en baisse par rapport à l'existant, même en prenant en compte les présentateurs).

Les élus constatent que la cellule accompagnement ne semble pas avoir anticipé ni présenté de plan d'accompagnement des salariés alors que ceux-ci sont pourtant extrêmement inquiets quant à leur avenir professionnel, l'incertitude qu'ils vivent est à la limite du supportable.

Parallèlement, ce projet implique pour les services mutualisés, les journalistes comme les salariés de la DRM qui sont acteurs à part entière de la fabrication des JT (monteurs et infographistes notamment) ainsi que pour FTR, de profondes évolutions de leurs conditions de travail :

- Nouvelles contraintes de temps pour la fabrication des sujets pour les journalistes et perte de sens en lien avec l'absence de créneaux de diffusion bien identifiés (horaires de diffusion et public visé potentiellement variables)
- Perte de plus d'un tiers des vacations de montage pour France 3
- Augmentation de la charge de travail pour les infographistes avec un recours que l'on imagine accru à l'intermittence
- Nouvelle mise en lumière de FTR, qui devra assurer 15 mn de JT quotidien sur la tranche 12/13 sans moyens à la hauteur de cette nouvelle exigence

Sur le versant régional du projet,

Le projet *Tempo* affiche l'ambition de renforcer la légitimité des journaux télévisés de France 3, basée sur l'information de proximité, qui serait plébiscitée par le public et s'inscrit en-cela dans le projet plus global de régionalisation de France 3.

Les différentes étapes de construction du projet ont réduit considérablement la portée de *Tempo* en ce domaine : de fait, les journaux régionaux auront à diffuser "*obligatoirement*" les sujets fabriqués par le national. Les durées supplémentaires de diffusion à assumer par les antennes régionales seraient de fait très marginales. Nous sommes loin de la régionalisation annoncée et attendue par les salariés du Réseau.

Ce qui va être en revanche profondément modifié, ce sont les conditions dans lesquelles l'information va être fabriquée : plus complexe, demandant de nouvelles coordinations entre le national et les antennes, avec des impacts sur les temporalités d'échanges de flux qui constituent de nouvelles contraintes pour l'ensemble des équipes.

Tempo aurait pour conséquence un alourdissement de la charge de travail d'une part dans ses dimensions physiques, avec un allongement sensible des journées et des amplitudes horaires, d'autre part dans ses dimensions mentales, du fait d'un besoin de coordination accrue et des aléas supplémentaires que cela implique.

Cet alourdissement est particulièrement sensible pour certains métiers comme les scriptes, les journalistes présentateurs et l'encadrement éditorial et technique. Les besoins actuellement non pourvus au sein de la filière édition rajoutent un élément d'inquiétude que l'annonce des 57 ETP "accordés" au Réseau régional est loin d'apaiser, surtout pour la filière métier des scriptes, particulièrement en tension depuis des années et dont la direction envisage la suppression pure et simple à moyen terme. Par ailleurs, ces ETP seront-ils pérennes ? où seront-ils affectés ? de quels métiers s'agira-t-il ? Nous n'avons encore aucune réponse à ces questions.

Ce sont ces mêmes métiers, particulièrement sollicités par *Tempo*, qui se retrouvent en première ligne sur d'autres projets en train d'être déployés : on pense notamment à OpenMédia pour les scriptes, qui on le rappelle a causé un danger grave et imminent à Orléans, aux nouvelles régies dites automatisées pour les techniciens, au rapprochement avec France Bleu pour l'ensemble des métiers de la rédaction, comme le stipule la note commune des directions de France Télévisions et Radio France du 1^{er} février 2023.

Enfin, les flous persistants quant à l'organisation opérationnelle du projet ne permettent pas de cerner quels en seront les véritables impacts : le timing de l'arrivée des sujets, la capacité des antennes à choisir les sujets qui seront ou non diffusés, la façon dont les informations régionales et nationales seront imbriquées pour donner du sens aux nouveaux journaux télévisés etc. Toute une série de questions qui interrogent le sens tant technique qu'éditorial du projet *Tempo*.

Ainsi, après une première phase d'intérêt pour le projet au sein des équipes régionales, c'est le doute et les inquiétudes qui prédominent actuellement. Que dire d'un projet qui soi-disant donne la main aux régions, met en avant l'information de proximité, alors même que les sujets nationaux seront diffusés à l'heure de la plus forte audience ? Alors même qu'il n'est pas certain que les antennes auront leur mot à dire sur le choix des sujets traités par le national ?

Les questions d'organisation et de moyens à dégager sont censées recevoir des réponses au travers d'ateliers organisés au sein de chaque antenne. Ateliers où la participation est très fluctuante, organisés le plus souvent en-dehors du temps de travail, et où la pression du calendrier est telle qu'elle donne crédit aux questionnements quant à la portée de cette démarche apparemment participative.

Sans analyse assez fine de l'existant, sans évaluation en amont de la charge de travail induite par le projet, sans plan de prévention, *Tempo* s'apparente à un échec annoncé compte-tenu des difficultés actuelles au sein du Réseau France 3 : baisse drastique des effectifs, nombreuses expertises pour risque grave, etc. Tabler dans ce contexte sur la capacité d'adaptation des salariés pour combler les manques du projet revient à les exposer – et à exposer l'entreprise – à un désastre industriel et social majeur.

Concernant le versant corse du projet :

Les élus estiment que le projet est construit sans prendre en compte les spécificités de la chaîne Via Stella, qu'il s'agisse de sa mission et de sa ligne éditoriale, de son organisation du travail et des moyens humains. Le projet n'évalue pas les moyens nécessaires.

Les élus demandent une adaptation locale du projet afin qu'il soit cohérent avec la mission spécifique de la chaîne Via Stella.

En conséquence,

Faute d'une information suffisante sur les conséquences organisationnelles de ce projet, sur l'impact du projet sur les conditions de travail des salariés et sur les risques pour leur santé physique et mentale, les élus alertent la direction sur les troubles encourus par les salariés : crise de larmes, démission, syndrome anxio-dépressif, médication, addiction, épuisement professionnel, accident du travail, arrêt de travail, menaces suicidaires, tentatives de suicide, suicide.

Faute d'un plan de prévention digne de ce nom, les élus du CSEC Central demandent :

- **L'abandon du projet *Tempo*** et le maintien du 12/13 national et 19/20 national. A minima de surseoir à sa mise en place en septembre 2024
- **Une évaluation de la charge de travail** actuelle et future des équipes du Réseau, de Corse et du Siège
- **Une évaluation des moyens financiers et humains** nécessaires au projet
- Que leur soit fourni un **document écrit exposant les projets d'émissions** devant compenser la perte d'activité à la rédaction nationale et sur les régions et plateaux concernés.
- Qu'un **plan de recrutement en CDI** soit mis en place dans le Réseau et en Corse, du fait d'un contexte de sous-effectif chronique.
- La prise en compte des préconisations du rapport d'expertise

En conclusion, les élus estiment que le projet *Tempo* ne peut être déployé en l'état le 4 septembre 2023, et demandent solennellement à la direction de décaler ce déploiement a minima au mois de septembre 2024 afin de se donner le temps de construire des conditions de déploiement sereines pour les salarié.es. Si la direction campait sur une position rigide sans entendre les salariés et leurs craintes, elle s'expose à un nouveau conflit social dès le mois de septembre 2023.

Les élus rappellent à la direction les dispositions de l'article L2312-15 qui lui impose de rendre une réponse motivée aux observations et préconisations des élus.

Adopté à l'unanimité des élus par 24 voix sur 24.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO et SNJ s'associent

Paris, le 5 juillet 2023